

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES CHEFS DE SERVICE  
TENUE LE 5 FEVRIER 1988  
DE 14H30 A 16H.

=====

Vendredi le 5 février 1988, le Ministre a réuni les Chefs de Service pour examiner les programmes d'activités de l'exercice 1988.

D'emblée, le Ministre a rappelé l'objectif que doit viser toute réunion de service. C'est par elle que tout responsable donne des instructions, fait le point sur certains dossiers et sur les activités à réaliser, fait débattre les problèmes de service et leur trouver des solutions. Raison pour laquelle étaient invités à participer à cette réunion les coopérants étrangers travaillant dans notre département. Etaient présents deux experts allemands, 2 experts du Corps de la Paix et 2 experts du PNUD. Le souhait est de les voir vivre avec tous les agents l'ambiance familiale et l'épanouissement dans le travail commun, surtout qu'ils ne donnent pas l'impression qu'ils travaillent en marge du Ministère.

Sur ce voeu, le Ministre a précisé les principaux programmes d'activités pour l'année 1988.

1. PROGRAMMES D'ENCADREMENT

(1) Inventaire des activités des jeunes

Cet inventaire a été demandé par le Chef de l'Etat en mai 1986. En partant du test réalisé dans 10 Communes, nous devons examiner les possibilités d'effectuer l'opération d'une façon concentrée et couvrir toutes les Communes du Pays sur une période plus courte.

(2) Défense du revenu du paysan

Suivant le mot d'ordre du Chef de l'Etat pour cette année, les départements ministériels oeuvrant en milieu rural sont appelés à faire valoir le revenu du paysan. Notre département étant responsable de l'encadrement des associations rurales des jeunes et

.../...

## 2. PROGRAMMES DE FORMATION

### (1) Formation dans les C.F.J.

Le Centre de Formation de la Jeunesse doit former les jeunes dans des métiers diversifiés. Pour atteindre cet objectif, le système de formation par cohortes sera adopté. La Direction Générale de la Jeunesse doit recruter à temps les instructeurs temporaires spécialisés dans tel ou tel métier pour dispenser ces formations.

### (2) Formation dans les C.C.D.F.P.

Le C.C.D.F.P. doit être une école pour la formation populaire des jeunes : alphabétisation, civisme, mouvement coopératif, etc.

### (3) Formation-information

Dans le cadre des stratégies sectorielles, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif est placé dans le Secteur "Valorisation des Ressources Humaines".

Un groupe de travail dirigé par le Ministre vient de confectionner un document portant sur les stratégies applicables aux domaines couverts par les sous-secteurs de la jeunesse, des coopératives et des sports et loisirs.

A partir de ce cadre défini, tous nos programmes de formation et d'encadrement ainsi que tous nos projets doivent être orientés de façon à concourir à la réalisation de l'objectif global de valoriser nos ressources humaines. Ainsi à nos coopérants et aux responsables des projets, ce cadre doit leur servir de guide pour que personne ne mène son action chacun dans son coin, sans cohérence. Encore faut-il que chacun doive évaluer son projet pour voir si les activités accomplies conviennent ou correspondent à nos stratégies. Aussi chaque responsable doit être conscient et fournir chaque mois un rapport d'exécution de son projet et un rapport sur l'utilisation des moyens. A tous les agents ce cadre doit leur être expliqué au cours d'une réunion de Cellule.

.../...

Il appartient donc aux responsables du premier échelon (Chefs de Bureau et Chefs de Division) d'en prendre conscience et de répartir le plus tôt possible les attributions à chaque agent suivant les activités programmées cette année 1988.

Le Rapporteur :

HATEBEKIMANA Emmanuel.-



Le Président de la Réunion :

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM

Ministre de la Jeunesse et  
du Mouvement Coopératif

